



Strasbourg, 22 juin 2015

IC-CP(2015)LD1

**COMITE DES PARTIES  
CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA  
PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE A L'EGARD  
DES FEMMES ET LA VIOLENCE DOMESTIQUE  
(CONVENTION D'ISTANBUL)**

---

**1e réunion du Comité des Parties**

Strasbourg, 4 mai 2015  
Salle G.04, Bâtiment Agora

**LISTE DES DECISIONS PRISES**

---

Division Violence à l'égard des femmes  
Direction de la dignité humaine et de l'égalité  
Direction générale II - Démocratie

**Point 1 de l'ordre du jour – ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

La Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, Mme Gabriella BATTAINI-DRAGONI, ouvre la réunion, qui est présidée par la Directrice Générale de la Démocratie, Mme Snežana SAMARDZIC-MARKOVIC, jusqu'à ce que la Présidence du Comité soit élue.

Le Comité adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document IC-CP(2015)OJ1prov4.

**Point 2 de l'ordre du jour – Adoption du Règlement intérieur du Comité des Parties**

Conformément au paragraphe 3 de l'article 67 de la Convention d'Istanbul et après débat, le Comité adopte son Règlement intérieur tel qu'il figure dans le document IC-CP(2015)2.

**Point 3 de l'ordre du jour – Élection de la Présidence et des Vice-Présidences du Comité des Parties**

En conformité avec la règle 4 de son Règlement intérieur, le Comité déclare

- M. Erdoğan ISCAN, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe, élu en qualité de Président;
- M. Rudolf LENNKH, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant permanent de l'Autriche auprès du Conseil de l'Europe, élu en qualité de Premier Vice-Président, et
- Mme Jocelyne CABALLERO, Ambassadeur, Représentante permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe, élue en qualité de Seconde Vice-Présidente, pour un mandat d'une durée d'un an à compter du 4 mai 2015, renouvelable une fois.

**Point 4 de l'ordre du jour – Élection des membres du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)**

Le Comité déclare les candidates suivantes élues en qualité de membres du GREVIO:

Feride ACAR (turque),  
Biljana BRANKOVIĆ (serbe),  
Francoise BRIE (française),  
Helena Maria CARVALLHO MARTINS LEITÃO (portugaise),  
Gemma GALLEGO (espagnole),  
Simona LANZONI (italienne),  
Rosa LOGAR (autrichienne),  
Iris LUARASI (albanaise),  
Marceline NAUDI (maltaise),  
Vesna RATKOVIC (monténégrine).

Conformément au paragraphe 2 de l'article 66 de la Convention d'Istanbul et à la règle 14 de la Résolution du Comité des Ministres CM/Res(2014)43, le Comité décide que ces membres du GREVIO sont élues pour un mandat d'une durée de quatre ans, à compter du 1er juin 2015 et renouvelable une fois.

**Point 5 de l'ordre du jour – Informations relatives aux activités de coopération du Conseil de l'Europe dans les domaines intéressant le Comité des Parties**

Le Comité prend note des informations fournies par le Secrétariat sur les activités de coopération intéressant le Comité des Parties.

---

**Point 6 de l'ordre du jour – État des signatures et des ratifications de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique**

Le Comité

- se réjouit des récentes ratifications de la Convention d'Istanbul par la Finlande, la Pologne et la Slovénie ;
- encourage les États membres du Conseil de l'Europe qui ne l'ont pas encore fait, à signer et/ou ratifier la Convention dans un proche avenir.

**Point 8 de l'ordre du jour – Date de la prochaine réunion**

Le Comité décide de tenir sa prochaine réunion le 14 décembre 2015 à Strasbourg.

**Point 9 de l'ordre du jour – Questions diverses**

Le Comité invite les Parties à communiquer au Secrétariat, d'ici au 30 juin 2015, des informations sur les organes officiels de coordination désignés ou mis en place en application de l'article 10 de la Convention d'Istanbul.